AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT #2026-10

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2026-10 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 315 791$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR DES CHEMINS MUNICIPAUX ET DE VILLÉGIATURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance spéciale du 18 septembre 2026, le Conseil municipal de Lamarche a adopté le

Règlement numéro 2026-10 décrétant une dépense de 315 791$ et un emprunt du même montant pour la réalisation de travaux de réfection de voirie sur des chemins municipaux et de villégiature

AVIS PUBLIC est en outre donné que ledit règlement #2026-10 est disponible au bureau de la Municipalité de Lamarche situé 132 Principale à Lamarche, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le 30ème jour d'octobre 2026, tel qu'exigé

Donné à Lamarche, ce 30ème jour d'octobre 2026

Hendrick M.Larouche
Directreur général